

# ***PROJET EDUCATIF***

## ***2023-2024-2025***

### Sommaire

PREAMBULE .....	2
L'ORGANISATEUR.....	2
LES OBJECTIFS EDUCATIFS .....	2
LES MODALITES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT .....	4
L'ENCADREMENT .....	7
LES ACTIVITES .....	9
MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI.....	9
CONCLUSION .....	9

## PREAMBULE

Afin de définir une véritable politique éducative à l'échelle de la commune et pour donner du sens à l'ensemble des actions portées par la municipalité et par les acteurs locaux en direction de l'enfance et de la jeunesse, la Ville s'engage à déterminer les valeurs éducatives qu'elle souhaite promouvoir et les moyens à déployer pour garantir **l'accueil de tous**, répondre **au besoin d'accueil**, favoriser **le vivre-ensemble**.

Le projet éducatif, véritable outil d'orientation et de communication, représente une référence pour la prise en charge des enfants et des jeunes par les équipes éducatives des accueils périscolaires et de loisirs. Les intentions éducatives, les objectifs, les modalités de fonctionnement et les moyens mis à disposition y sont mentionnés.

## L'ORGANISATEUR

La Ville de La Madeleine organise, pour les enfants scolarisés en école maternelle et en école élémentaire, des accueils périscolaires et de loisirs durant l'année scolaire et en période de vacances. Ils sont organisés et gérés par le service Enfance.

Elle propose également pour les jeunes scolarisés au collège et au lycée jusqu'à 17 ans révolus des accueils de loisirs durant l'année scolaire et en période de vacances, ainsi que des temps d'accueil ponctuels (vendredi soir et samedi). Ils sont organisés et gérés par le service Jeunesse.

## LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La Ville, consciente de sa responsabilité vis-à-vis de l'éducation des enfants et des jeunes, pose le cadre de son action autour de valeurs indispensables à leur épanouissement, en complémentarité avec la famille, l'établissement scolaire et l'ensemble des partenaires présents sur le territoire.

Les services municipaux interviennent dans plusieurs champs d'action : accueils périscolaires, accueils extrascolaires et séjours de vacances.

Ils ont vocation à participer, sur le territoire, à l'offre de temps libres pour les enfants et les jeunes.

L'organisation des accueils est adaptée à l'âge des participants et se réfère aux valeurs suivantes :

- ***Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes*** : accompagner vers l'autonomie, aider à se responsabiliser dans ses pratiques, donner l'opportunité de développer des capacités individuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire en tant que sujet autonome capable d'esprit critique.

- **Développer la notion de respect de soi, des autres et de son environnement** : permettre à chacun d'être reconnu et respecté, accepter l'autre et ses différences.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie et de favoriser les échanges ainsi que le partage.

C'est aussi accompagner dès le plus jeune âge la compréhension des enjeux que représentent notamment la protection de la planète et la transition écologique.

- **Consolider la socialisation de l'enfant et du jeune en développant les valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté** : encourager l'apprentissage de la conscience des droits et devoirs de chacun, du savoir-vivre ensemble et de la communication, favoriser les rencontres et les liens intergénérationnels.

- **Garantir la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse**

- **Favoriser la mixité sociale** : permettre que l'enfant et le jeune aient une ouverture sur le monde, au-delà de leur environnement habituel, de leur quartier, adapter les actions et moyens aux situations des publics et garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective** : au travers de séjours dans le cadre des accueils de loisirs, permettre à chacun de découvrir des milieux et des environnements inconnus, favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie, tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - répond à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes référents sur des temps de vie quotidienne joue un rôle primordial dans la façon dont sont vécus l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

***Ces valeurs sont autant de repères pour l'enfant et le jeune ; elles permettent à chacun de trouver sa place dans la société, de se construire en tant qu'être social au travers d'actions collectives et participatives.***

***Elles tiennent compte leurs besoins.***

***Elles guident les directeurs et les équipes d'animation chargés de construire les projets pédagogiques.***

\*\*\*

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière est portée à l'âge des participants :

- **Petite enfance** : la volonté de la Ville est de proposer des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs etc.

Les différents projets proposés par les équipes répondent aux besoins psychologiques et physiologiques du tout petit (sécurité affective, rythme quotidien, hygiène etc.).

- **Enfance** : toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte des autres et d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement. Les temps d'accueil de vie quotidienne doivent aider à développer les compétences sociales nécessaires pour communiquer et interagir avec les autres (adultes et enfants).

- **Pré-adolescence et adolescence** : par l'initiation et la découverte d'activités multisports, culturelles, scientifiques et ludiques, le jeune doit trouver un accueil adapté à ses attentes et besoins, tant physiquement que moralement, et favorisant l'intégration sociale.

Il doit aussi pouvoir se confronter à des références sociales à un moment important de sa construction et de l'affirmation de sa personnalité en tant que futur adulte.

## **LES MODALITES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

**Les accueils périscolaires pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire sont proposés dans chacune les écoles publiques de la Ville.**

Période : pendant l'année scolaire, les lundi - mardi - jeudi - vendredi

Horaires :

- Accueil le matin avant le temps scolaire ;

- Le midi sur le temps de la pause méridienne ;

- Après le temps scolaire en école maternelle / Après le temps scolaire et après l'étude en école élémentaire.

Lieu : dans chaque école publique

Budget : dotation en matériel pédagogique et équipements (aménagement d'espaces de jeu)

**Les accueils de loisirs du mercredi, pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, sont proposés dans 5 écoles publiques de la Ville :**

Période : tous les mercredis

Horaires : fréquentation en fonction des besoins des familles

- matin seul/ matin + repas / Après midi seul/ journée avec ou sans repas

Un accueil réveil est proposé le matin et un accueil détente le soir.

Lieux : 3 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires

Budget : forfait journalier par enfant

**Les accueils de loisirs des petites vacances scolaires, pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, sont proposés dans les écoles publiques de la Ville :**

Période : pendant toutes les vacances scolaires

Horaires : fréquentation en fonction des besoins des familles

- A la journée entière avec repas

Lieux : écoles maternelles et élémentaires (en fonction de la programmation des travaux dans les bâtiments municipaux)

Budget : forfait journalier par enfant

**Les accueils de loisirs des vacances d'été, pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, sont proposés dans les écoles publiques de la Ville :**

Période : juillet et août

Horaires : fréquentation en fonction des besoins des familles

- En semaine entière avec repas

Lieux : écoles maternelles et élémentaires (en fonction de la programmation des travaux dans les bâtiments municipaux)

Budget : forfait journalier par enfant

**Les accueils de loisirs pour les jeunes scolarisés au collège et lycée jusqu'à 17 ans :**

Période : tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (petites vacances et été).

Horaires : fréquentation en fonction des périodes :

- Mercredi : de 13h30 à 17h00 (activités adaptées au rythme de vie des adolescents) ;

- Vacances scolaires : demi-journée / journée entière avec ou sans repas

Lieu : centre moulin ados

Budget : dotation annuelle

### **Les autres accueils pour les jeunes jusqu'à 17 ans :**

Période : 5 samedis annuels et 5 vendredis annuels

Horaires : fréquentation en fonction de l'accueil :

- Samedi : demi-journée à partir de 09h00 ou de 14h00 (selon l'activité choisie) ;

- Vendredi : de 19h30 à 22h00

Lieu : centre moulin ados

Budget : dotation en matériel et prestation

### **Les séjours de vacances pour les enfants scolarisés en école élémentaire :**

Période : durant l'été, des séjours de 5 jours / 4 nuitées proposés en complément des accueils sur place

Horaires : du lundi au vendredi

Lieux : destinations dans les Hauts-de-France, liées à la capacité des logements (gîtes de groupes), l'agrément et la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique

Budget : forfait séjour par enfant

### **Les séjours pour les jeunes scolarisés au collège et lycée jusqu'à 17 ans :**

Période : un séjour de 10 jours / 9 nuitées durant l'été et un séjour de 5 jours / 4 nuitées durant une période de vacances scolaires, proposés en complément des accueils sur place.

Durant l'année scolaire, 5 courts-séjours de 2 jours / 1 nuitée.

Horaires : en fonction du séjour et du site retenu

Lieux : destinations liées à la capacité des logements (gîtes de groupes), l'agrément, la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique et la distance géographique (fonction du séjour concerné).

Budget : forfait séjour par jeune

Les services s'assurent de mettre en œuvre un accompagnement plus particulier des équipes de direction et d'encadrement des séjours.

Pour les séjours destinés aux enfants scolarisés en école élémentaire, une équipe d'encadrement unique suit le déroulement des 3 séjours été.

Pour l'ensemble des projets proposés dans les accueils périscolaires et de loisirs et séjours de vacances, les familles sont informées par divers moyens :

- ❖ Affichage du projet éducatif dans tous les accueils
- ❖ Affichage des projets pédagogiques dans tous les accueils et mise en ligne sur le site internet de la Ville
- ❖ Distribution des projets pédagogiques dans les dossiers séjours
- ❖ Plannings d'animation disponibles sur le site de la Ville, le portail famille et affichés dans les accueils
- ❖ Temps d'échanges avec les familles pour l'organisation des séjours : pour permettre aux parents et aux enfants/jeunes de disposer de l'ensemble des éléments liés aux séjours (logement, environnement, activités, vie quotidienne etc).

## **L'ENCADREMENT**

L'encadrement répond aux exigences et aux qualifications réglementaires attendues en fonction de l'âge des enfants/jeunes et des lieux d'accueil.

Les taux d'encadrement sont les suivants :

En accueil périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans, 1 pour 14 enfants de + de 6 ans

En temps de pause méridienne : 1 encadrant pour 20 enfants

En étude : 1 encadrant pour 15 enfants

En accueil du mercredi et des vacances : 1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans, 1 pour 12 enfants de + de 6 ans et 1 pour 10 pour les ados

Les services s'assurent :

- De la composition des équipes au regard des différents projets pédagogiques ;
- Des qualités essentielles des équipes quant aux relations avec les enfants et les parents ;

- De la complémentarité des profils des animateurs composant une équipe ;
- Des connaissances et applications des règles de sécurité ;
- Des connaissances du public accueilli (rythmes, besoins, nature des activités).

En cas de difficultés rencontrées au sein de l'accueil (relationnelles au sein d'une équipe, avec un animateur, un jeune, une famille, etc.), le directeur de chaque accueil en informe immédiatement les coordinateurs en mairie (pour le service Enfance) et la responsable du service (pour le service Jeunesse) afin d'y remédier.

En cas de difficulté majeure, les élues concernées sont également alertées.

### **L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP**

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap.

Dans ce cadre, la Ville s'est inscrite dans une démarche partenariale portée par le Pôle Ressources Handicap de la CAF du NORD et elle est signataire d'une convention de partenariat avec l'association « Les Papillons Blancs » pour organiser l'accueil des enfants et des jeunes présentant des besoins particuliers.

Une convention avec la CAF destinée à permettre un accompagnement individualisé des enfants et des jeunes lors des temps d'accueil (mercredi et vacances) par des encadrants spécifiquement dédiés et formés, complète cet engagement.

Les parents sont associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à un entretien avec le coordinateur afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant. Ils sont invités également pendant l'accueil à prendre le temps d'échanger avec l'animateur spécialement recruté pour l'accueil de leur enfant afin de favoriser son inclusion dans le groupe.

Cette action est destinée aux enfants bénéficiaires de l'AEEH.

### **LES ACTIVITES**

Les activités proposées par les équipes sont adaptées l'âge des enfants, aux rythmes et à l'environnement de l'accueil.

En lien avec le projet de mandat 2020-2026, les projets pédagogiques et d'animation proposés par les équipes doivent tenir compte des engagements de la Ville notamment en matière de transition écologique et de respect des valeurs de la République.



## **Les activités sportives**

Le projet pédagogique de chaque accueil précise les conditions selon lesquelles les activités sportives sont organisées et mises en œuvre ainsi que la valeur éducative attendue.

L'article R.227-13 modifié du Code de l'Action Sociale et des Familles prend en compte l'évolution des pratiques sportives ainsi que les qualifications autorisant l'encadrement. Il précise les règles applicables aux établissements d'activités physiques et sportives lorsqu'ils sont prestataires pour un accueil collectif de mineurs (ACM).

Le directeur de l'ACM et la personne qui encadre l'activité physique conviennent ensemble de la place et du rôle des membres de l'équipe pédagogique. Ces derniers sont en situation d'animer le groupe pendant l'activité.

Un cadre sécurisant et adapté aux mineurs doit être déployé en permanence.

## **LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI**

La Ville déploie des outils de préparation, de gestion et d'évaluation pour garantir cohérence et continuité dans les accueils en lien avec les recommandations des services du SDEJS et de la PMI : guide de bonnes pratiques professionnelles, trame type de projet pédagogique, affichage type (à personnaliser selon la thématique) pour les repères, charte graphique pour tous les documents émis par le service et les équipes, trombinoscopes, trame type de bilan etc.

Chaque période fait l'objet d'une évaluation portant sur les effectifs accueillis, l'intérêt des activités proposées et les éventuelles difficultés rencontrées (pour lesquelles un plan d'amélioration peut être déployé).

L'évaluation permanente des équipes (directeur, directeur adjoint, animateur qualifié, stagiaire et bénévole) est un point essentiel auquel la Ville est attachée. Des outils et méthodes sont proposés par l'organisateur pour accompagner au mieux chacun dans son parcours.

La Ville étant engagée dans une Démarche Qualité, la satisfaction des parents sur les services liés aux accueils (modalités d'inscription, de fonctionnement, communication, activités, accueil des équipes) peut être évaluée au regard d'enquêtes de satisfaction.

## **CONCLUSION**

Ce projet éducatif a pour vocation d'être le support de tout projet destiné à l'organisation des temps d'accueil de mineurs.

L'ensemble des équipes doit garder à l'esprit la notion **de temps libres** des enfants et toujours réfléchir aux projets et actions par le biais **d'une démarche éducative et ludique**.

De la petite enfance à l'adolescence, la Ville œuvre au quotidien, notamment grâce aux moyens qu'elle déploie, à faciliter la mise en place d'initiatives et d'actions qui respectent et accompagnent chaque enfant et chaque jeune, qui les assurent de pouvoir grandir, apprendre, découvrir selon leur rythme et dans un environnement sécurisé.